28 janvier 2019

CIRCULAIRE CTOI

2019–02

Madame/Monsieur

QUESTIONNAIRE STANDARD SUR L'APPLICATION DES MESURES DE CONSERVATION ET DE GESTION DE LA CTOI

Chaque année, le Comité d'application de la CTOI examine la conformité des CPC avec les résolutions de la CTOI régissant la conservation et la gestion.

Conformément au paragraphe 4.1(i) de l'Appendice V du Règlement Intérieur de la CTOI (2014), je vous invite à compléter le questionnaire de conformité pour l'année 2018 [cliquez ici pour télécharger].

Le questionnaire dument complété devra être retourné au Secrétariat de la CTOI avant le 24 March 2019 (iotc-secretariat@fao.org).

Les réponses des CPC au questionnaire sur l'application seront utilisées par le Secrétariat pour compiler des tableaux qui serviront de base au processus d'évaluation de l'application des Résolutions de la CTOI.

Dans un souci de facilité, il est recommandé aux CPC de compléter le formulaire en MS Word, où différentes options de réponses peuvent être choisies en cliquant sur la partie active du questionnaire. Des « Textes d'aide » qui apparaissent dans la barre des tâches servent également à aider les CPC.

Je vous remercie d'avance pour votre action rapide sur le sujet, et n'hésitez pas à contacter le Secrétariat de la CTOI si vous avez besoin d'aide pour remplir le Questionnaire sur l'application.

Cordialement

Christopher O'Brien
Secrétaire exécutif

Pièces jointes:

- Aucune

Destinataires

Parties contractantes de la CTOI: Australie, Bangladesh, Chine, Comores, Erythrée, Union Européenne, France (Territoires), Guinée, Inde, Indonésie, Iran (Rép Islamique d'), Japon, Kenya, Rép de Corée, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Sierra Leone, Somalia, Afrique du Sud, Sri Lanka, Soudan, Rép-Unie de Tanzanie, Thaïlande, Royaume Uni (TOM), Yémen. **Parties coopérantes non-contractantes:** Liberia, Sénégal. **Organisations intergouvernementales et non-gouvernementales. Président de la CTOI. Copie à**: Siège de la FAO, Représentants de la FAO dans les CPC.

Ce message a été transmis par courriel uniquement